

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos prix sont fermes sous réserve d'augmentation de taxes, salaires, matières premières ou non concordance des modèles.

Nos délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas nous obliger à indemnité.

Toute annulation ne pourra être exigée qu'après une mise en demeure dans les formes légales. De plus, l'exécution et la livraison des commandes sont toujours soumises à la réserve des cas de grève ou de force majeure.

Tous nos imprimés voyagent aux risques et périls du destinataire qu'ils soient vendus départ usine, port avancé ou franco de port.

Il appartient au destinataire seul de faire les réserves auprès du transporteur.

Toute réclamation pour être valide, doit être faite dans les quatre jours de réception des imprimés.

Nos factures sont payables à réception, sauf stipulation écrite contraire. Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, toute somme non réglée à l'échéance fixée qui ne peut excéder quarante cinq jours fin de mois de livraison, fait courir à notre profit un intérêt de 12% minimum ne pouvant être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera exigée.

En cas de retard de règlement, nous nous réservons le droit d'annuler toute commande restant à livrer sans aucune mise en demeure. De même, la totalité de nos factures devient immédiatement exigible.

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

Tous nos dessins, photos, gravures, clichés, caractères spéciaux, etc..., restent notre propriété, y compris le droit de reproduction avant et après tirage, même s'ils sont facturés à part.

Tous croquis, modèles, maquettes, bons à tirer ou autres qui sont faits à la demande d'un client et auxquels il n'est pas donné suite dans les trente jours de la présentation, sont facturés, le droit de tirage et de reproduction restant notre propriété.

Les quantités commandées seront livrées et facturées dans les tolérances définies par la profession, soit 5 % en plus ou en moins.

Notre responsabilité financière sur les éléments et matières confiés par le client, de même que sur toute malfaçon ou erreur de notre part, est plafonnée au montant de notre prestation.

Sur toute facture émise d'un montant inférieur à 1000 €, il sera ajouté forfaitairement une somme de 20 € au titre de participation aux coûts administratifs.

Le seul fait de traiter avec nous implique l'adhésion aux conditions énoncées ci-dessus, nonobstant toute stipulation contraire qui pourrait exister dans les conditions d'achat de nos clients.

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de PERIGUEUX sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Les marchandises livrées restent la propriété de l'Imprimerie de l'Eperon jusqu'à leur paiement intégral et sont nanties à son profit en cas de revente ou de transformation (Loi du 12 Mai 1980 N° 80.335).